

Conseil Municipal du

3 décembre 2018

à 18h00

N°ordre	28
N° identifiant	2018-0320

Rapporteur(s)	M. Bernard CORNU M. Jean-Marie COMPTE
Date de la convocation	13/11/2018

Titre Projet du Quartier du Palais - lancement de consultations relatives au Palais et au projet urbain

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	François BLANCHARD et Édouard ROBLOT

Membres en exercice	53	
Quorum		

PJ.	
-----	--

Présents	41	M. Alain CLAEYS - Maire M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Aurélien TRICOT Adjoints Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLERE - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - Mme Aïcha HOUSSEIN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN Conseillers municipaux
----------	----	--

Absents	3	M. Jean-José MASSOL - M. Philippe PALISSE - M. Jean-Baptiste RICCO Conseillers municipaux
---------	---	--

Mandats	9	Mandants	Mandataires
		M. Jules AIMÉ	M. Jean-Daniel BLUSSEAU
		Mme Clotilde BALLON	M. François BLANCHARD
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Peggy TOMASINI
		Mme Diane GUÉRINEAU	Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX
		M. Yves JEAN	M. Abderrazak HALLOUMI
		Mme Manon LABAYE	Mme Christiane FRAYSSE
		Mme Marie-Thérèse PINTUREAU	Mme Jacqueline GAUBERT
		Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE	M. Patrick CORONAS
		Mme Laurence VALLOIS-ROUET	M. Francis CHALARD
Observations		<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n°1 à 18, 67 à 69, 72 à 75, 19 à 51, la 71, de la 52 à la 64, la 66, 70 et la 76 (Motion). La délibération n°65 est retirée.</p> <p>Retour de M. Sylvain POTHIER-LEROUX. Départs de Mmes Clotilde BALLON qui donne un pouvoir à M. François BLANCHARD, Diane GUÉRINEAU qui donne un pouvoir à Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX et départs de MM. Jules AIMÉ qui donne un pouvoir à M. Jean-Daniel BLUSSEAU et Jean-Baptiste RICCO.</p>	

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
Service référent	Direction Générale Développement urbain - Construction Direction Construction

Profitant de la construction d'une Cité Judiciaire qui libérera l'édifice de sa fonction actuelle, la Ville de Poitiers dessine un nouveau projet pour le Palais des ducs d'Aquitaine et son quartier, autour d'un fil conducteur : que l'excellence de la création contemporaine vienne révéler son patrimoine d'exception. Depuis 2016, une large réflexion est engagée par la Ville de Poitiers et ses partenaires, accompagnée par Henri LOYRETTE, ancien Président du Musée du Louvre, qui connaît la ville depuis son enfance et porte sur elle un regard juste et sensible.

Le Projet du Quartier du Palais se compose de trois éléments interdépendants les uns des autres :

- le Palais des ducs d'Aquitaine, sa révélation et sa réinvention : la révélation patrimoniale et architecturale de ce monument exceptionnel, mais aussi sa réinvention avec des usages pluriels contemporains, visent à en faire la porte d'entrée symbolique du territoire et un lieu hybride de partage et de rencontres des acteurs de l'innovation, de la recherche, de la pensée, de l'art et de la culture, avec les publics les plus larges.
- un projet urbain pour créer des parcours et développer l'attractivité : au-delà du Palais lui-même, c'est un nouveau projet urbain qui s'imagine, pour créer des parcours dans la ville permettant le (re)découvert de ses édifices emblématiques, et faciliter les usages pour tous les publics (habitants et touristes). Dans cette optique, le périmètre du projet ne concerne pas uniquement les alentours immédiats du Palais, mais bien ce qu'on appelle le « Quartier du Palais », qui s'étend du point culminant du Plateau, le Palais, jusqu'au pôle cathédral et au Clain, en passant entre autres par la Grand 'Rue et les rues Jean-Jaurès et de la cathédrale.
- un événement artistique et culturel dans la ville, Traversées, dont la première édition aura lieu en 2019 : afin de mettre en mouvement le projet et célébrer la nouvelle ère qui s'ouvre pour le Palais, qui sera enfin offert au public, la Ville de Poitiers a décidé, par délibération du 11 décembre 2017, de créer un événement artistique et culturel dans la ville, intitulé Traversées, dont la première édition aura lieu du 12 octobre 2019 au 19 janvier 2020

Lors de sa séance du 24 septembre, le Conseil Municipal a acté la sollicitation d'aides auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la conduite d'études relatives aux 3 composantes de ce projet.

Par ailleurs, le Projet du Quartier du Palais est inscrit dans la convention « Cœur de Ville » signée le 1^{er} octobre dernier.

L'année 2018 a vu le lancement d'une large démarche d'informations et d'échanges avec les publics les plus larges possibles, avec pour objectif de présenter le projet, mais aussi de recueillir les avis et les réflexions sur la question des futurs usages du Palais.

Ce processus de concertation repose sur 3 éléments :

- une exposition itinérante qui circule jusqu'en décembre 2018 sur Poitiers et Grand Poitiers, présentée dans des lieux de vie ou de passage pendant environ 15 jours ;
- des *Rendez-vous des Idées*, temps d'échanges conviviaux organisés à chaque étape d'itinérance de l'exposition, en lien avec des événements populaires (Nuit des Musées, fêtes de quartier, etc.),
- un Hackathon (contraction entre « hacker » et « marathon ») qui se déroulera pendant 24h les 24 et 25 novembre prochains à Cobalt en collaboration avec le SPN (Réseau des Entreprises du Numérique). Ce défi créatif du Palais mettra les publics les plus divers dans une démarche de création et d'imagination sur le thème de la médiation artistique et patrimoniale.

Pour mener à bien ce projet, la Ville et les propriétaires actuels du Palais (Etat et Département) sont en discussion sur les modalités de mise à disposition du monument à la Ville. Une acquisition est ainsi envisagée avec une promesse de vente courant 2019 et un acte avant la fin de la même année. En accord avec les deux

propriétaires et afin de poursuivre l'élaboration du projet et avancer dans sa mise en œuvre, la Ville souhaite engager dès maintenant le processus de recrutement d'une maîtrise d'œuvre.

La mission confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre portera sur la rénovation du Palais, ainsi que des espaces publics associés que sont la Place Lepetit, le square Jeanne-d'Arc, l'échelle du Palais et l'impasse de la Buvette. Au-delà de cette mission, la collectivité souhaite disposer de l'expertise de cette équipe dans le champ urbain pour s'assurer de la cohérence d'ensemble du projet du quartier du Palais. En effet, le projet urbain va se déployer sur le temps long, avec des interventions sur les espaces publics qui se dérouleront par phases successives, et un projet de revitalisation du quartier qui devrait se traduire par des initiatives portées par le privé et non la seule puissance publique.

C'est pourquoi l'équipe en charge de la conception du Palais aura un droit de regard sur les aménagements des espaces publics liés au Pôle cathédrale, comme sur le projet de la rue de la cathédrale, voire sur les opérations de rénovation d'habitat et de commerces dans le périmètre du projet, de la même manière et selon les mêmes modalités qu'un urbaniste en chef.

Le processus retenu pour sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre est le dialogue compétitif, procédure résultant de l'application des dispositions des articles 25, 75 et 76 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics. Quatre équipes au plus seront admises à participer au dialogue et à remettre une prestation.

Par ailleurs, la programmation des espaces publics autour du pôle cathédrale sera alimentée par une mission de préfigurations urbaines conduite par un collectif d'architectes, d'urbanistes et de designers. Cette mission se déroulera au cours des années 2019 et 2020 pour tester de nouveaux usages dans ce secteur du centre-ville de Poitiers et évaluer la validité de ces usages avant de les pérenniser dans l'espace. A terme, l'objectif consiste à redynamiser le pôle cathédral et en faire un véritable lieu de vie d'activité et de passage, en s'appuyant sur son positionnement stratégique en centre-ville, ainsi que sur ses qualités patrimoniales et sur son potentiel de mutation. Les conclusions de cette mission alimenteront ainsi la vision urbaine de l'équipe retenue.

La présente délibération a vocation à informer le Conseil Municipal de l'avancée du projet, et notamment du lancement par le Maire des consultations pour le recrutement, d'une part d'une maîtrise d'œuvre pour la mission décrite ci-dessus et, d'autre part, d'un prestataire assurant la conception et la réalisation de préfigurations urbaines comme présenté ci-avant.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé de prendre acte de ces informations.

POUR	39	
CONTRE	0	
Abstention	11	Mme Martine APERCÉ, M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, Mme Valérie FRANCHET-JUBERT, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Aïcha HOUSSEIN, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, Mme Manon LABAYE, M. Edouard ROBLOT, M. Aurélien TRICOT, M. Alain VERDIN
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	10 décembre 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	10 décembre 2018
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20181203- lmc194276-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	1.1
Nomenclature Préfecture	Marchés publics